

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2021**

Présents : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD, Christel BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT, Marie-Christine VERDIER

Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Laurence PAJON), Florence CLAVIER (donne pouvoir à Céline COMPAIN), Baudouin LE ROUX, François THOMAS (donne pouvoir à Narcisse SALMON)

Secrétaire de séance : Christian PERDU

## **Compte rendu des décisions prises par le maire**

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2021-31** portant sur l'attribution du marché de travaux pour l'empierrement d'un chemin communal situé route de l'Etang à l'entreprise TP Nicolas BLANCHET - Les Rétaux - 18110 Saint Martin d'Auxigny pour un montant total de 5 050,50 € TTC ;
- **Décision n°2021-32** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la reprise du trottoir route de Saint Palais à l'entreprise TP Nicolas BLANCHET - Les Rétaux - 18110 Saint Martin d'Auxigny pour un montant total de 2 296,20 € TTC.

### **1. Convention d'utilisation de la piscine de Saint Germain du Puy**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine de Saint Germain du Puy pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2021/2022.

### **2. Tarifs de location des salles municipales 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- maintient pour 2022 les tarifs de location des salles municipales proposés en 2021.

### **3. Tarif pour la location de la salle Sainte Jeanne par l'association Pôle Nutrition**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte un tarif de 150 € pour la location de la salle Sainte Jeanne sur 11 jours de avril à décembre 2022 pour les animations réalisées par l'association Pôle Nutrition.

### **4. Suppression de postes (modification du tableau des emplois)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- supprime les postes devenus vacants par départ de l'agent ou avancement de grade :
  - le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> laissé vacant suite au départ en retraite de M. PELE,
  - le poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> laissé vacant suite à l'avancement de grade de Mme GAINIER,
  - le poste d'agent de maîtrise à 35/35<sup>ème</sup> laissé vacant suite à l'avancement de grade de M. BEAUSSANT,
  - le poste d'agent de maîtrise à 35/35<sup>ème</sup> laissé vacant suite à l'avancement de grade de M. BOULANGEOT,
  - les postes de technicien, technicien principal 1<sup>ère</sup> classe et d'agent de maîtrise principal à 35/35<sup>ème</sup> non pourvus suite au recrutement du responsable du service technique,
  - le poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> laissé vacant suite au départ en retraite de M. BRAQUART,
  - le poste d'attaché principal à 35/35<sup>ème</sup> laissé vacant suite à la mutation de Mme DALLEE.
- approuve le tableau des effectifs annexé.

### **5. Modification de la durée hebdomadaire de travail poste 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- porte, à compter du 01/11/2021, de 24,50/35 annualisés à 25,30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe d'agent des services périscolaires polyvalents,
- précise que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 6. Modification de la durée hebdomadaire de travail poste 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- porte, à compter du 01/11/2021, de 30 heures à 31h30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe d'agent des services périscolaires et entretien,
- précise que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 7. Auto-diagnostic « revitalisation de centre-bourg » : validation du plan d'actions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan d'actions « revitalisation de centre-bourg » et les niveaux de priorité de 1 à 3.

Le maire

Fabrice CHOUET

